



FAQ des bénévoles du DCPS

1. Dois-je effectuer le processus d'habilitation des bénévoles?

Toute personne qui fournit des services bénévoles, y compris les parents, doit remplir le document d'habilitation du DCPS. Des dérogations seront accordées uniquement aux personnes faisant partie des groupes mentionnés ci-dessous:

- x Vous vous portez volontaire pour un événement unique se déroulant sur le campus, tel que par exemple lors de Career Day (Journée des carrières) ou Field Day (Journée communautaire). Veuillez envoyer un email à l'équipe d'habilitation (Clearance Team) dcps.clearance@dc.gov afin de confirmer votre admissibilité à l'exception d'habilitation.
- x Vous êtes un(e) bénévole potentiel(le) âgé(e) de moins de 18 ans. Les personnes appartenant à ce groupe doivent remplir ce formulaire Demande de bénévolat pour les personnes de moins de 18 ans et le renvoyer à dcps.clearance@dc.gov
- x Vous êtes un(e) bénévole potentiel(le) détenant une habilitation de sécurité fédérale secrète ou très secrète active. Les personnes appartenant à ce groupe doivent remplir la lettre de vérification d'habilitation de sécurité fédérale en guise de prise des

dcps.clearance@dc.gov

2. Quand puis-je venir pour remplir le document d'habilitation de sécurité?

Les services d'empreintes digitales sont offerts sans rendez-vous, du lundi au jeudi, de 08h00 à 17h00 et le vendredi, de 08h00 à 15h00.

3. Que dois-je apporter pour que ma demande soit traitée et que mes empreintes digitales soient prises?

Nous vous recommandons vivement de remplir la Demande d'habilitation du DCPS en ligne, avant votre visite, afin de gagner du temps. Veuillez noter que dans la demande, vous devez préciser dans quelle école vous souhaitez vous porter volontaire. Lors de votre visite au Central Office (Bureau central) du DCPS pour la prise d'empreintes digitales, vous devez présenter un résultat négatif du test TB de moins de 12 mois, pour que vos empreintes digitales soient prises. Aucune exception ne sera admise.

4.

10. Le DCPS accepte-t-il les vérifications extérieures des antécédents?

Non. Les empreintes digitales des ~~sorties~~ ~~sorties~~ doivent être relevées par l'équipe d'habilitation (Clearance Team) du DCPS, à moins que vous ne répondiez aux conditions d'exception mentionnées ci-dessus.

11.